

Pour échanger sur l'usage des écrans pour vos enfants, vous pouvez contacter :

- ➔ **Les professionnels de l'école** : directrice/directeur, enseignant(e), psychologue scolaire, infirmier(e) scolaire, médecin scolaire
- ➔ **Les professionnels de la santé** : médecin généraliste, pédiatre, Protection Maternelle infantile (PMI), Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS), Centre médico-psychologique (CMP)

Pour vous renseigner sur l'existence

- ➔ d'une bibliothèque,
- ➔ d'une médiathèque,
- ➔ d'une ludothèque,
- ➔ des possibilités de prêts de jeux et de livres,

Nous vous invitons à vous rapprocher de l'école de votre enfant ou de la mairie de votre commune de résidence.

